



Bordeaux, le 1^{er} décembre 2017

CAPL

MOUVEMENT SPECIAL D'AFFECTATION DES AGENTS COMPRIS DANS LE PERIMETRE DES RESTRUCTURATIONS A EFFET DU 01/01/2018

La CAPL A est convoquée pour entériner le mouvement local des cadres A dans le cadre des opérations de restructurations décidées par la direction.

Pour ce qui concerne les cadres A, seuls les les SIP de Bordeaux Amont, Centre et Cenon sont concernés, ainsi que le SIE de Mérignac.

Après lecture de la déclaration liminaire des élus CGT (voir en annexe), un débat s'engage au cours duquel les élus CGT attirent l'attention de la direction sur les difficultés rencontrées par un nombre croissant d'agents dans les services.

Les conditions de travail détériorées par les suppressions d'emplois et donc les restructurations des services sont en grande partie responsables de ces conséquences.

La direction affirme attacher une grande importance au dialogue social et déclare rencontrer les agents concernés par les restructurations. Mais les conditions contraintes conduisent à ce que la réalité aujourd'hui ne permette plus aucune marge de tolérance.

Les élus CGT rappellent aux agents de ne pas hésiter à exprimer leurs difficultés et dans les cas les plus difficiles de faire appel au médecin de prévention.

Conformément à leur déclaration liminaire les élus CGT ont voté contre le projet d'affectation locale. L'ensemble des représentants des personnels s'est opposé à ce projet.

A la suite du vote, la direction informe les représentants des personnels qu'à compter du 1er janvier 2018 de nouvelles dispositions ont été prises pour assurer l'encadrement des relations publiques de la Cité administrative.

Cette décision est aussi motivée par le projet de généralisation de « l'accueil sur rendez-vous »

A compter du 1er janvier, un cadre A arrive dans le département 'hors mouvement » et un agent de la division du Contrôle fiscal est détaché au service de la justice pour une durée de 3 ans.

Les élus de la CAPL n°1 : Cécile SIAD et Yves SANCHEZ



DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS

CGT FINANCES PUBLIQUES DE LA GIRONDE

Monsieur le Président,

Vous nous convoquez aujourd'hui pour entériner un mouvement spécial local, conséquence des restructurations que vous avez décidées de mettre en œuvre dans notre département malgré l'opposition des personnels, de leurs représentants, d'usagers et d'élus locaux.

Nous avons examiné ce projet d'affectation afin de vérifier le respect des règles actuellement en vigueur. Sur ce point, nous n'avons pas d'observation contradictoire.

Il est à craindre que ce type de CAPL « mouvement spécial » se répète évidemment dans les mois (ou années) à venir, en préfiguration de la fusion des RAN, des nouvelles modalités de règles de gestion, de mutation, de la création d'un pôle départemental de fiscalité, avec externalisations à la clé... tout cela pour le bien-être des agents, comme le prétend le directeur général. Il va falloir surveiller de près le tableau de bord de veille sociale !

De plus, ce projet local s'inscrit dans le cadre de restructurations qui se révéleront néfastes pour les conditions de travail des agents, l'exercice de leurs missions et le service rendu aux usagers.

A ce titre, arrêtons-nous un instant sur le terme « restructuration » pour lequel vous nous réunissez aujourd'hui. Le dictionnaire Larousse le définit comme une « opération consistant à réorganiser ou à réaménager un ensemble devenu inadapté ». Les motifs invoqués pour démontrer l'« inadaptabilité » d'un service sont notoirement connus : difficulté d'organisation, accroissement des charges de travail,... eux-mêmes provoqués par les suppressions d'emplois, entre autres.

Bref, selon la direction générale, le système actuel ne répond plus aux attentes du public.

La mobilisation active du personnel, des élus locaux et du public pour manifester leur désaccord à propos de la restructuration du site de La Réole en est le parfait contre-exemple.

Entre votre vision cadrée par les notes émanant de Bercy et la vision du personnel, des acteurs de la vie locale et du public, se dessine un gouffre considérable !

La CGT Finances Publiques est attachée à un service public de proximité et à des conditions de travail décentes pour les agents.

Dans ces conditions, les élus CGT voteront contre ce projet d'affectations locales.

Les élus de la CAPL n°1 : Cécile SIAD et Yves SANCHEZ